

**Envoyé à:**

Fédération Béninoise de Football  
infofebefoot@yahoo.fr



Fédération Congolaise de Football-Association  
fecofa\_sg@yahoo.fr

Zurich, 17 November 2021

**Ref. N°: FDD-9626**

**Réclamation déposée dans le cadre du match RD Congo vs Bénin joué le 14 novembre 2021**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à l'affaire susmentionnée, et en particulier à la réclamation déposée par la Fédération Béninoise de Football le 15 novembre 2021 en relation avec le match RD Congo - Bénin joué le 14 novembre 2021 dans le cadre de la compétition préliminaire pour Coupe du Monde de la FIFA 2022™, zone Afrique. Les documents relatifs à la présente réclamation sont disponibles sous le lien suivant :

<https://cargo.fifa.org/ed41f58dc471f76b1b44e15a21e0c50cf11b1abeff2037a0ab>

A cet égard, nous souhaitons informer la Fédération Béninoise de Football ainsi que la Fédération Congolaise de Football-Association que la réclamation susmentionnée sera soumise à un membre de la Commission de Discipline de la FIFA **le 23 novembre 2021** pour examen et décision conformément à l'art. 14 (9) du Règlement de la Coupe du Monde la FIFA 2022™ Compétition Préliminaire ainsi qu'aux arts. 46 et 54 du Code Disciplinaire de la FIFA.

Au vu de ce qui précède, la Fédération Congolaise de Football-Association a la possibilité de fournir au Secrétariat de la Commission de Discipline de la FIFA tout commentaire qu'elle juge approprié sur la réclamation susmentionnée, le cas échéant **au plus tard le 20 novembre 2021**, ainsi que tout document jugé nécessaire.

Enfin, dans un souci de clarté, nous souhaitons informer les associations susmentionnées que la Commission de Discipline de la FIFA statuera sur la réclamation en utilisant le dossier en sa possession (cf. art. 20 par. 5 du CDF).

Avec nos meilleures salutations,

Julien Deux  
*Chef du département Organes juridictionnels (jugement)*